



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## **REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION**

Séance plénière du 18 décembre 2019 - 15h00  
Ancienne salle du SIAEP – Locaux du SMBAA  
1 Boulevard du Rempart  
49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

---

## **COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES**

---

### **Contacts :**

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion  
Florence FOUSSARD, Animatrice de la CLE du SAGE Authion  
Emma COZLER, chargée de missions communication/SIG du SAGE Authion  
Arnaud DECAS, chargé de missions actions transversales/modélisations hydrauliques du SAGE Authion

### **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**

Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents  
1 Boulevard du Rempart  
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



## **LE SAGE SUR INTERNET**

Les documents relatifs à la CLE du 18 décembre 2019 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE.
- Le diaporama présenté en séance.

## **PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CLE**

### **Séance plénière de la CLE**



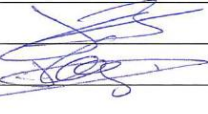


A programmer si besoin d'un avis conforme sur un dossier particulier, sinon, quand les élus du premier collège auront été désignés par les EPCI suite aux élections municipales de mars 2020.






**Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (12 membres présents et 1 pouvoir) :**

1er collège 29 membres		Présents : 12 Pouvoir : 1	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Présents 19					
Pouvoirs 3					
Excusés pas de pouvoir 7					
PNR Loire Anjou Touraine			BARRANGER Benoît		
Conseil Départemental Maine-et-Loire			BERTIN Guy		
Gennevilliers - Commune déléguée des Rosiers-sur-Loire			BLANCHET Marcel		PASSET Jackie
Saumur - Val de Loire			CANTIN Jeannick		
Conseil Départemental Indre et Loire			CHAIGNEAU Martine		
SMBAA			CHUPIN Camille		
CC Chinon Vienne Loire			DAVID Pierre	Excusé	
Saumur - Val de Loire			DEVAUX Isabelle		
Noyant-Villages - Commune déléguée de Chavaignes			D'OYSONVILLE Hubert		
CC Touraine Ouest Val de Loire			DUPONT Xavier	Excusé	
SMBAA			FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole			GILLE Marie-Edith	Excusée	
Saumur - Val de Loire			HARRAULT Jérôme	Excusé	
Mairie Channay-sur-Lathan			HUET Patrick		
CC Baugeois Vallée			LE DROGO Jean-Louis		
Entente Interdépartemental Authion			MARTIN Marie-Pierre		
CC Touraine Ouest Val de Loire			MELO Isabelle		
Bois d'Anjou - Commune déléguée de Brion			METAYER Jean-Marc		
Commune de la Ménitrie			PASSET Jackie	Excusé	
Angers Loire Métropole			PAVILLON Jean-Paul		
SMBAA			PEGE Patrice		
Etablissement Public Loire			POIDEVINEAU Jean-Luc		
CC Baugeois Vallée			RABOUAN Franck		
SMBAA			RINGENBACH Olivier		
Loire-Authion			ROBERT Olivier		
SMBAA			RUALT Christian		
Mairie de Bourgueil			SICLET Patrick		
Conseil Régional du Centre Val de Loire			TERY-VERBE Alix	Excusée	
Conseil Régional des Pays de la Loire			TOURON Eric	Excusé	

**Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (5 membres présents, 1 pouvoir) :**

2ème collège 14 membres	Présents : 5 Pouvoir : 1	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA		BRESSON Dominique	Excusé	
Asso. Irrigants BVA		BLOURDIER Anthony		
Asso. Sauvegarde Anjou		LEPAGE Yves		
CCI Maine-et-Loire		LOHEZIC Philippe		
CCI Touraine		ROUSSY Philippe		
Chamb.Ag.I&L		PICHET Thomas		
Chamb.Ag.M&L		LAIZE Denis		
CPIE Touraine Val-de-Loire		<i>en attente de désignation</i>		
CRDABaugeois		LAMBERT Jean-Denis		
Féd.Pêche I&L		GLATIGNY Benjamin		
Féd.Pêche M&L		MERLIN Bernard		
Ligue Pr.Oiseaux		MORON Jean-Pierre		
Synd.Prop.Pr.49		de CHAULIAC Guy	Excusé	
Syndicat forestier de l'Anjou		LACARELLE Jean-Marc		DE CHAULIAC Guy

**Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres présents et 1 pouvoir) :**

3ème collège 9 membres	Présents : 2 Pouvoir : 1			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Ou son représentant.			
Madame le Préfet de Maine-et-Loire	Ou son représentant.			
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Ou son représentant.			
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Ou son représentant (Pascal BONIOU)			BOULIOU Roselyne
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Ou son représentant.			
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	Ou son représentant (Géraldine GELLE)			
Monsieur le Directeur général ARS Santé des Pays de la Loire	Ou son représentant (Roselyne BOULIOU)	Excusée		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Ou son représentant.			
Monsieur le Délégué interrégional AGENCE FRANCAISE DE BIODIVERSITE	Ou son représentant.			

**Etaient aussi présents lors de la Commission Locale de l'Eau les accompagnants techniques :**

- Florence FOUSSARD (SAGE Authion)
- Emma COZLER (SAGE Authion)
- Arnaud DECAS (SAGE Authion)
- Christian GRIMAUULT (Entente Authion/SMBAA)
- Léa BAROU (en service civique au SMBAA)
- Julie MONGE (Cabinet MAZARS)

◆ ◆ ◆



L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

- Validation du CTU « Eau » (Contrat Territorial Unique Eau)
- Programmation 2020 au titre de la mise en œuvre du SAGE
- Présentation des avis pris par le groupe de travail
- Bilan de la commission communication 2019 et actions prévues pour 2020

**La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :**

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>





## Préambule.

---

Jeannick CANTIN accueille les membres de la CLE. Il présente trois personnes qui assistent à cette réunion :

Monsieur Thomas PICHET est le nouveau représentant de la chambre d'agriculture de l'Indre-et-Loire. Il est viticulteur sur la commune de Restigné,

Madame Léa BAROU, en service civique au SMBAA, elle travaille sur l'élaboration du plan d'investissement sur le réseau hydraulique de la commune de Chouzé, et

Madame Julie MONGE, consultante du cabinet MAZARS mandaté par le SGAR (*Secrétariat Général pour les Affaires Régionales*) des Pays de Loire pour la conduite d'un audit relatif à l'organisation, à la gouvernance et au fonctionnement des acteurs intervenant sur la qualité de l'eau en région Pays de Loire.

Jeannick CANTIN présente par la suite l'ordre du jour. Il précise que la validation du CTU « Eau » par la CLE sera suivi d'une validation par le conseil syndical du SMBAA, structure porteuse du SAGE Authion, à la suite de cette CLE.

## 1 Validation du CTU « Eau » (Contrat Territorial Unique « Eau »)

---

Jeannick CANTIN présente la stratégie globale du CTU « Eau » qui s'articule autour de 5 thématiques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du SAGE Authion.

Florence FOUSSARD apporte des précisions sur l'état écologique des masses d'eau de surfaces. Elle précise que seuls les affluents du Lathan médian ont atteint le bon état écologique. Les cours d'eau sont principalement dégradés par des pollutions diffuses et ponctuelles, par une altération de leur hydrologie (étiages sévères notamment), de leur morphologie et par une discontinuité écologique.

Denis LAIZE, *représentant de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire*, demande des précisions sur l'état de la masse d'eau du ruisseau de l'Etang. Florence FOUSSARD précise alors que le facteur d'altération morphologie est prédominant sur cette masse d'eau.

Florence FOUSSARD rappelle ensuite les enjeux du SAGE et décline les plus-values attendues par la mise en œuvre du CTU « Eau » et les objectifs stratégiques associés pour l'atteinte des objectifs du SAGE Authion.

Florence FOUSSARD présente aux membres de la CLE la feuille de route du CTU « Eau » articulée autour d'une logique territoriale, sectorielle et d'un rapprochement du petit cycle et du grand cycle de l'Eau. Elle précise que l'élaboration du CTU « Eau », s'est largement appuyée sur un processus de concertation avec les acteurs du territoire en plusieurs temps d'échanges (réunions, ateliers, commissions géographiques, etc.).

Pascal BONIOU précise que le CTU « Eau » est une déclinaison opérationnelle de la feuille de route du SAGE validée par le bureau de la CLE le 25 octobre 2019.

Florence FOUSSARD expose à la CLE les zones à enjeux par volet d'action (milieux aquatiques, qualité et quantité). Elle précise que l'ensemble du bassin versant de l'Authion est concerné par des actions de type communication, suivi ou encore la réalisation d'études. Pour les volets quantité et qualité, les zones prioritaires ont été définies sur la base des unités de gestion quantitativement déficitaires et qualitativement dégradées, définies dans le cadre de l'étude des volumes prélevables (2012-2015) et par le diagnostic confié à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions « Quantité Qualité » lancé en 2017 par l'Entente interdépartementale Authion, alors structure porteuse du SAGE. Quant au volet milieux aquatiques, ce sont les masses d'eau proches du bon état et fortement dégradées, présentant un débit suffisant et/ou des étiages non drastiques, qui ont été identifiées comme prioritaires. Ce sont donc sur celles-ci que des actions peuvent permettre des gains importants.

Monsieur Olivier MORILLON, *représentant de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)*, se questionne sur le statut du ruisseau de l'Automne. Florence FOUSSARD confirme alors que l'Automne est classé en priorité 1 pour le volet économie d'eau et qualité.

Yves LEPAGE, *représentant de l'association de la Sauvegarde de l'Anjou*, demande des précisions sur le terme du CTU « Eau ». Florence FOUSSARD explique alors que le CTU « Eau » est programmé pour 6 ans, avec la réalisation d'un bilan évaluatif et l'élaboration d'une programmation complémentaire au terme des trois premières années. Yves LEPAGE souligne alors que la réglementation peut évoluer d'ici les 3 ou 6 prochaines années. Florence FOUSSARD précise que le CTU « Eau » pourra être adapté en conséquence au terme des 3 premières années.

Jeannick CANTIN soumet à la CLE l'organisation de la gouvernance générale du CTU « Eau ». Cette dernière impliquera différents acteurs dans une volonté de dialogue territorial et d'échange. Le SMBAA a souhaité lier le fonctionnement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Authion et le comité de suivi du CTU « Eau ». Une ou deux fois par an, les réunions de CLE intégreront donc une session sur le suivi du CTU « Eau ». Cela permettra un gain de temps pour les membres associés aux deux réunions, ainsi qu'une vision globale et une cohérence d'ensemble. Le comité de suivi du CT Eau constituera l'instance de suivi du contrat qui se réunira à chaque étape majeure de l'avancement du programme pour valider les volets techniques et financiers. Il se réunira, à minima, une fois par an et rassemblera les membres de la CLE, les membres du bureau du SMBAA ainsi que les partenaires financiers et signataires du contrat. Le comité de suivi du CT Eau aura en charge d'approuver le CTU « Eau », de valider le bilan annuel des actions et programmer les actions de l'année à venir, d'établir le bilan à mi-parcours et le bilan de fin de contrat et d'évaluer les résultats obtenus. Quant au comité technique de suivi, il constituera l'instance de suivi technique du contrat. Il aura notamment pour fonction de préparer le comité de suivi du CT Eau sur le plan technique. Il se réunira plusieurs fois par an et rassemblera les services techniques des structures maîtres d'ouvrage d'actions et des partenaires financiers et techniques.

Patrice PEGE, *président du SMBAA*, précise aux membres de la CLE qu'il ne s'agit pas de réunir le comité de suivi tous les mois mais 1 à 2 fois par ans juste après les CLE.

Pascal BONIOU, *représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne*, préconise aux membres de la CLE d'utiliser le terme « comité de pilotage », employé par l'agence. Patrice PEGE explique que cette dénomination a été suggérée par le bureau syndical du SMBAA qui trouvait ce



terme de « comité de pilotage » trop général et trop utilisé par ailleurs. Christian GRIMAULT, *directeur du SMBAA*, propose alors de conserver la notion de comité de pilotage opérationnel pour qu'il n'y ait pas de confusion entre comité de suivi et comité technique de suivi.

**Jeannick CANTIN propose d'approuver le terme de « comité de pilotage opérationnel ». Aucune objection n'est faite, le terme est approuvé par les membres de la CLE à l'unanimité.**

Florence FOUSSARD passe ensuite à la présentation du volume technique global par thématique avant de décliner différents exemples d'actions par volet.

Pour le volet « économie d'eau », Christian GRIMAULT précise que les actions d'économie d'eau sont portées avec la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire. Florence FOUSSARD ajoute que le SMBAA développe ses compétences avec l'ouverture d'un poste d'animateur de la reconquête de la ressource en eau et que la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire consacre aussi un poste d'animation spécifique aux actions Quantité Qualité.

Sur le volet « Milieux aquatiques », Christian GRIMAULT ajoute que les travaux de restauration visant l'amélioration de la continuité écologique et sédimentaire, la diversification des milieux et la recharges des nappes, auront une ampleur plus importante que ceux mis en place jusqu'à présent dans le cadre des CTMA.

Quant au volet « qualité d'eau », Olivier MORILLON, représentant de l'OFB, demande quelques précisions sur les actions visant la réduction des pollutions. Christian GRIMAULT précise alors que des actions concernent des industriels et des collectivités pour renforcer les traitements primaires et secondaires en cas d'avarie, rapprochant le petit et le grand cycle de l'eau. Florence FOUSSARD ajoute que les dispositifs zones tampons seront aussi utiles pour garder l'eau dans le territoire. Elle précise tout de même que ces actions sont complémentaires aux mises aux normes qui doivent être respectées en amont.

Yves LEPAGE demande quelques précisions sur les gains visés par ces actions. Florence FOUSSARD mentionne alors le nouvel état des lieux réalisé dans le cadre de la mise à jour du SDAGE et dont les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion de CLE. Olivier MORILLON tient à préciser que l'état des masses d'eau dépend de trois critères : la physico-chimie, la biologie et la morphologie, si un de ces critères n'est pas bon, l'état de la masse d'eau n'est pas considéré comme bon non plus. Jeannick CANTIN rappelle alors que le CTU « Eau » a pour objectif principal l'amélioration de l'Etat des masses d'eau.

Florence FOUSSARD présente le volume financier global du CTU « Eau », répartie selon les cinq thématiques.

Jean-Jacques FALLOURD, *vice-président de la commission Couasnon au SMBAA*, s'inquiète sur la capacité du SMBAA à pouvoir financer l'avance de trésorerie pour les actions dont il est maître d'ouvrage. Christian GRIMAULT indique qu'il est possible de demander un acompte à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Pascal BONIOU précise que ces acomptes sont à hauteur de 50% de la subvention demandée.

Patrice PEGE et Jeannick CANTIN remercient l'équipe pour le travail réalisé dans un calendrier resserré et rappellent que ce CTU « Eau » se trouve être la déclinaison opérationnelle du PAGD et de la feuille de route du SAGE. Jeannick CANTIN demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques ou questions supplémentaires avant de passer au vote.

**Après délibération, les membres de la CLE décident, à l'unanimité, avec 21 votes pour, de valider le Contrat Territorial Unique Eau.**

## 2 Programmation 2020 au titre du SAGE

---

Florence FOUSSARD présente la programmation du SAGE pour l'année 2020. Elle rappelle aux membres de la CLE la composition de la cellule d'animation du SAGE et informe du recrutement d'une animatrice de la reconquête de la ressource en eau : Auriane LEYMARIE. Elle devrait arriver au sein de l'équipe début mars 2020.

Patrice PEGE précise que cette dernière travaillera en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du CTU « Eau ».

Florence FOUSSARD décline les différentes études transversales supports du SAGE prévues en 2020.

Olivier MORILLON demande alors si la priorisation des têtes de bassin versant est inclut dans l'étude en conventionnement avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières). Florence FOUSSARD précise alors que ces choix font partie de l'étude.

Jean-Marc LACARELLE, *représentant du syndicat forestier de l'Anjou*, souligne que l'étude du BRGM, le renforcement du suivi piézométrique et l'automatisation des piézomètres sont essentiels pour corréliser les données avec les assecs.

Florence FOUSSARD présente, pour finir, les actions de communication du SAGE prévues en 2020.

Olivier MORILLON souligne que le forum des nouveaux élus est essentiel pour remettre en contexte les enjeux à partir de cas concrets. Pascal BONIOU précise qu'il sera important de clarifier le jeu des acteurs lors de ce forum.

## 3 Présentation des avis pris par le groupe de travail

---

Florence FOUSSARD décline aux membres de la CLE les différents avis émis par le groupe de travail. Concernant le schéma régional des carrières, il est précisé que ce dernier ne nécessitait pas d'avis conforme de la CLE, il était attendu seulement un avis technique. Dans le cadre de l'analyse de ce schéma, la cellule d'animation a souhaité insister sur la nécessaire prise en compte des volumes prélevables afin d'alerter d'éventuels porteurs de projet de carrière sur les contraintes liées à la disponibilité des ressources en eau.

## 4 Commission communication : actions menées en 2019 et prévues en 2020

---

Olivier RINGENBACH, *vice-président de la commission Touraine au SMBAA et membre de la commission communication*, introduit en revenant sur les principales actions effectuées en 2019. Il mentionne en particulier la refonte du site internet qui s'est inscrit dans une dynamique plus globale de construction d'une identité visuelle commune entre le SAGE Authion et le SMBAA. Il souligne l'importance de faire remonter à la commission communication les éventuelles remarques sur le site internet. Il passe ensuite la parole à Emma COZLER.

Elle revient alors plus en détail sur les différentes actions menées en 2019 et précise que cette dynamique d'harmonisation et de refonte de l'identité visuelle du SAGE et du SMBAA se poursuivra en 2020 à travers la refonte du guide du riverain ou encore celles des rapports d'activité.

Arnaud DECAS décline ensuite les différentes actions prévues en 2020 dans le cadre du CTU Eau ainsi que celle prévues « au fil de l'eau ».

Dans le cadre de la révision des arrêtés sécheresses, Olivier MORILLON propose de faire remonter les courriers de vulgarisation des arrêtés sécheresses mise en place en été 2019.

Florence FOUSSARD précise qu'ils ont été transmis à la DDT pour alimenter le retour d'expérience sur l'étiage 2019 et sur les défauts de communication constatés par les services de l'Etat durant cet épisode.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et leur implication et lève la séance.

**Le Président de la CLE du SAGE Authion,**



**Jeannick CANTIN.**

◆ ◆ ◆